

# Avis public

## Régie de l'énergie

### DEMANDE D'INTRAGAZ, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE (« INTRAGAZ ») RELATIVE À L'APPROBATION DU MONTANT ET DE LA DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU CAVALIER TARIFAIRE (DOSSIER R-4034-2018 PHASE 3)

La Régie de l'énergie (la **Régie**) tiendra une audience publique pour étudier la demande d'Intragaz, s.e.c. (**Intragaz**) relative à l'approbation du montant du cavalier tarifaire et de sa date d'entrée en vigueur à la suite de la réalisation du projet d'accroissement de la capacité du site d'emmagasinement de Pointe-du-Lac. Intragaz demande également à la Régie d'approuver le Tarif E-6 amendé : *Tarif d'emmagasinement de gaz naturel à Pointe-du-Lac*.

Intragaz propose de fixer le montant du cavalier tarifaire à une réduction annuelle de 998 733 \$ du revenu annuel requis du site de Pointe-du-Lac pendant l'application du Tarif E-6 amendé. Intragaz demande de fixer la date d'entrée en vigueur du cavalier tarifaire au 1<sup>er</sup> décembre 2019 et de déclarer que ce cavalier tarifaire est applicable pendant la durée d'application du Tarif E 6, soit jusqu'au 30 avril 2023.

#### LES DEMANDES D'INTERVENTION

Toute personne intéressée à participer à l'audience publique doit faire parvenir à la Régie une demande d'intervention accompagnée du formulaire *Liste des sujets* disponible sur le site internet de la Régie et, le cas échéant, d'un budget de participation, **au plus tard le 5 juin 2020 à 12 h**. Cette demande doit être faite conformément au *Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie* (le **Règlement**) et aux instructions de la Régie contenues dans la décision procédurale **D-2020-059**.

Intragaz pourra commenter les demandes d'intervention **au plus tard le 12 juin 2020 à 12 h**. Le dépôt des répliques aux commentaires sur les demandes d'intervention est attendu **au plus tard le 16 juin 2020 à 12 h**.

La demande d'Intragaz, les documents afférents, le Règlement de même que la décision procédurale **D-2020-059** peuvent être consultés sur le site internet de la Régie au <http://www.regie-energie.qc.ca>.

Pour toute information, il est possible de communiquer avec la Régie, par téléphone, par télécopieur ou par courrier électronique.

#### Le Secrétaire

Régie de l'énergie

800, rue du Square-Victoria, bureau 2.55

Montréal (Québec) H4Z 1A2

Téléphone : 514 873-2452 ou sans frais 1 888 873-2452

Télécopieur : 514 873-2070

Courriel : [greffe@regie-energie.qc.ca](mailto:greffe@regie-energie.qc.ca)

Québec 